

Demain l'Université de Strasbourg

Procès-verbal de la réunion commune des CEVU des Universités Louis Pasteur, Marc Bloch et Robert Schuman le 4 février 2008

PRÉSENTS (ULP)	Monsieur Emmanuel CAILLAUD, Vice-président du CEVU
Professeurs et assimilés :	Monsieur Yannick SCHMITT, Vice-président Etudiant Messieurs Yann BUGEAUD, Rutger NOOT, Pierrick POISBEAU Mesdames Marie-Claude KILHOFFER, Corinne TADDEI
Autres enseignants et assimilés :	Messieurs Frédéric ANTONI, Michel FREYMANN, Hugues OUDART, François PIQUARD
Personnels BIATOSS :	Messieurs Joël ALLAIN, Paul NKENG
Usagers :	Messieurs Siméon BAETZ, Seif GHAZOUANI, Edouard WOLFF Mesdames Anaïs FREY, Séverine NIGLIS
Personnalités extérieures :	Monsieur Maximilien CARTIER
PROCURATIONS (ULP)	Monsieur ANDRES à Madame KILHOFFER Monsieur FRANCHI à Monsieur BUGEAUD Monsieur LASBENNE à Monsieur POISBEAU Madame FRITSCH-NOIRARD à Monsieur OUDART Madame PERNOT à Monsieur PIQUARD Monsieur KLEIN à Monsieur ALLAIN Monsieur CLEMENT à Monsieur GHAZOUANI Madame DANNER à Madame FREY Monsieur ROISIN à Monsieur BAETZ Madame SAUVANAUD à Monsieur WOLFF Madame THOMANN à Madame NIGLIS

PRÉSENTS (UMB)	Madame IGERSHEIM Jacqueline, Vice-présidente du CEVU
Professeurs et assimilés :	Mesdames et Messieurs BISCHOFF Georges, COULOT Claude, JACQUEMIN Anne, LABBÉ Yves, LEHMANN Yves, PARMENTIER Elisabeth
Autres enseignants et assimilés :	Mesdames et Messieurs CHONÉ Aurélie, FABER Claudine, HILGERT Jean-Marc, KEITH Pierre
Personnels BIATOSS :	Mesdames COGAN Pascale, HEKPAZO Geneviève, de VILLENEUVE Chantal
Usagers :	Mesdames et Messieurs CONSTANTINO Thomas, CORMIER Maeva, KEMPENICH Grégory, SCHAUB Benoît, TUMOVA Petra
Personnalités extérieures :	M. APPERE Guy représenté par Madame MISOFFE
Membres de droit avec voix consultative :	Madame GRADT Françoise
PROCURATIONS (UMB)	Madame BREUILLOT Martine à Monsieur KEITH Pierre Monsieur SACHOT Maurice à Monsieur LEHMANN Yves

PRÉSENTS (URS)	
Professeurs et assimilés :	Madame GRANET, Vice-présidente du CEVU
Autres enseignants et assimilés :	Madame FREYMANN, Monsieur HARTMEIER (15 h)
Personnels BIATOSS :	Mesdames ORY et WAGNER
Etudiants :	Mesdemoiselles JEAN-PIERRE et KILLIAN, Messieurs CARTIER, STRENG, SITZENSTUHL et LE ROY
PROCURATIONS (URS)	Monsieur HASSLER à Madame GRANET Madame MEYER à Madame FREYMANN

Les trois CEVU ont été réunis ensemble le lundi 4 février 2008 à 14 heures 30 pour se prononcer sur l'architecture générale de l'offre de formation 2009-2012 de la future Université de Strasbourg et les principes généraux du contrôle des connaissances.

La séance est ouverte par Madame Granet qui se charge de l'animer et de coordonner les débats.

Informations des vice-présidents

Madame GRANET fait part d'un certain nombre d'informations en ces termes :

«Voilà les trois CEVU à nouveau réunis ensemble pour la deuxième fois, la première réunion en commun ayant eu lieu le 15 octobre 2007. Quoique la fin du mois de janvier soit derrière nous, nous présentons nos vœux les meilleurs à tous ceux auxquels nous n'avons pas eu l'opportunité de le faire.

Depuis octobre, un certain nombre de nouveautés peuvent être brièvement signalées :

- En ce qui concerne l'UMB, puis l'URS, un vice-président étudiant a été élu : Thomas CONSTANTINO à l'UMB ; Laure JEAN-PIERRE à l'URS. Félicitations et bienvenue à chacun d'eux.

- La circulaire pour la vague C a été diffusée récemment. Nous avons donc notre feuille de route. C'est ainsi que la semaine passée, nous avons mis les dernières touches au volet «formation» du projet commun d'établissement et le premier Vice-président de chacune des trois universités a été désigné pour le lissage du texte global qui sera transmis prochainement aux membres des conseils en vue de leur réunion le 26 février prochain.

- Le groupe interuniversitaire Offre de formation a poursuivi activement ses réunions et ses réflexions sur un rythme soutenu. Il s'est agi d'aboutir à un ordonnancement a priori cohérent de l'ensemble de l'offre de formation du site strasbourgeois ; nous y avons travaillé ensemble et de façon sereine, ce qui constitue de la part de tous une belle preuve de «savoir-construire ensemble».

Grâce à la collaboration étroite des directeurs d'UFR et des responsables des formations, grâce à l'aide fort précieuse de Madame GRADT qui a réalisé la présentation la plus aisément lisible de l'offre, à Madame LAHEURTE et à Madame SUDRES, nous sommes en mesure de vous soumettre aujourd'hui l'état des formations proposées pour l'Université de Strasbourg. Nous en remercions chacun, d'autant que cela a constitué un nombre impressionnant d'heures de travail et de réunions, avec toujours cette optique et cette méthode qui seront les nôtres jusqu'au bout : dans le respect des spécificités et traditions de chacune des trois universités, harmoniser et non pas unifier.

Le groupe Offre de formation n'a cependant pas achevé sa mission et les réunions reprendront dès le début du mois de mars, à une date d'ores et déjà fixée. A son ordre du jour sont inscrits corrélativement l'élaboration des principes généraux relatifs au contrôle des connaissances et le calendrier universitaire commun. Il était prématuré de s'y aventurer avant le 26 février. En outre, c'est bien évidemment un travail important et qui nécessitera le temps de la réflexion, voire des simulations destinées à jauger la pertinence des propositions. Cela impliquera aussi une large communication.

Pour ces raisons et au risque que cela apparaisse trop modeste, seul un rappel aux textes nationaux figure dans les modalités qui vous sont présentées. Pourtant, ce rappel n'est peut-être pas inutile aux rédacteurs des maquettes, car on a pu constater récemment encore une connaissance imparfaite de ces textes (par exemple, l'idée de prévoir des notes éliminatoires ou celle d'organiser des examens annuels en Master). Concernant les modalités de contrôle des connaissances, des propositions vous seront soumises lors d'une nouvelle réunion en commun des trois CEVU. Elles seront élaborées selon le processus de concertation désormais rituel : réflexion partagée entre les trois VP-CEVU, Yves LABBE en tant que Chargé de la formation auprès de la Vice-présidente de l'UMB et les VPE ; puis poursuite du travail au sein du groupe interuniversitaire où les enseignants-chercheurs, les personnels BIATOS et les étudiants sont représentés.

Quant aux formations pressenties elles-mêmes, il faut être bien clair : des propositions nous ont été remontées, parfois en toute dernière minute, et nous n'avons pas encore toutes les maquettes correspondantes. Cela signifie que les formations inscrites dans les documents qui vous sont soumis n'ont pas pu être toutes expertisées en interne, loin de là, et que ce travail se poursuivra un moment encore. Nous avons toutefois voulu laisser sa chance à chacune d'elles car il nous est apparu arbitraire et inopportun de compromettre le devenir d'une formation intéressante par une appréciation qui ne serait pas fondée sur des éléments exhaustifs et au vu de l'ensemble.

Un certain nombre de critères, au demeurant classiques, présideront à l'évaluation interne : en Master, l'adossement à des équipes de recherche reconnues, un responsable au moins habilité à diriger des recherches, une cohérence entre les semestres 1 à 4... Les licences ne paraissent pas susciter *a priori* de difficultés.

Le 30 janvier, nous nous sommes rendus au Ministère où nous avons rencontré des responsables et des conseillers scientifiques, à l'exclusion de toute personne ayant des compétences décisionnelles. Nous avons pu faire part des interrogations et difficultés diverses recensées auprès des collègues à propos des libellés des mentions ou du nombre des domaines. Des orientations et des conseils nous ont été indiqués sur la base des retours de la vague A et du tout début de la vague B. Comme nous le pressentions, nous aurons à retoucher l'une ou l'autre appellation de mention que le Ministère n'admettrait pas en l'état actuel. Nous proposerons néanmoins l'un ou l'autre libellé original (c'est-à-dire hors liste des libellés conseillés) avec un argumentaire à l'appui, bref et pertinent.

En son état prévisionnel, l'offre du site couvre tous les domaines. Peu de suppressions sont envisagées. De même, on constate un faible nombre de créations pures. La majeure partie des formations procède d'un renouvellement, le cas échéant avec des modifications souvent très minimes. Nous en parlerons davantage en détail dans quelques instants.

A côté de l'offre de formation, des questions de fonctionnement des services de scolarité sont aussi envisagées : j'ai invité Mesdames GRADT, LAHEURTE et SUDRES à suggérer un schéma organisationnel de la scolarité centrale de l'Université de Strasbourg auquel elles avaient déjà commencé à réfléchir. Nous pouvons rappeler que la gestion des formations restera exercée au plus près, c'est-à-dire dans les UFR.

En outre, le chantier relatif à APOGEE se poursuit. Trois réunions ont eu lieu jusqu'à présent sous le pilotage de Michaël GUTNIC.

J'avais aussi invité les trois services d'information et d'orientation à proposer une organisation fusionnée. Ils viennent de le faire à l'issue d'une année de concertation.

Les trois services de formation continue ont fait de même.

Deux actions pilotes seront affichées dans le projet commun d'établissement à l'initiative du groupe Offre de formation :

- ◆ en premier lieu, la semaine d'accueil en L1, qui a vocation à associer une dimension conviviale, informative, méthodologique et pédagogique, d'aide à l'adaptation rapide, etc. ;
- ◆ en second lieu, la création d'un véritable espace réussite en Licence selon un schéma technique conçu par Alain JAILLET et qui devrait répondre notamment aux demandes réitérées des étudiants désireux de bénéficier en ligne de supports pédagogiques et de cours bien plus nombreux. S'y ajoutera un tutorat en ligne, positionné en amont d'un tutorat en présentiel et l'étudiant en difficulté y trouvera un maillage serré d'aide et de soutien.

Le chantier «réussir en Licence» auquel je n'hésite pas à joindre celui de la «réussite en DUT», vont constituer durant le prochain contrat l'un des défis majeurs de l'Université de Strasbourg, avec l'insertion professionnelle de nos diplômés en vue de laquelle un projet d'incubateur d'entreprises a été bâti. Nous serons en grande partie jugés au vu de nos performances sur ces deux points. Nous prétendons nous positionner dans le peloton de tête des universités françaises, d'autant qu'il a été annoncé qu'une dizaine d'entre elles pourraient être privilégiées sur leurs résultats. L'espace réussite aura certainement un coût, mais il a vocation à générer la réussite d'un plus grand nombre et sa mise en œuvre devra être menée avec détermination par nos successeurs.

Je signalerai pour finir que le processus d'orientation active est engagé. Les 32èmes Journées des universités, qui viennent d'avoir lieu le 31 janvier et le 1^{er} février, en auront été l'un des premiers maillons, avant les Journées portes ouvertes de mars. J'ai fait part à Monsieur le Recteur de notre souhait d'accueillir dans les trois universités les proviseurs et leurs adjoints ainsi que les professeurs principaux afin d'avoir un échange utile et pragmatique sur les réalités actuelles dans nos établissements respectifs et sur ce que nous pouvons légitimement attendre des lycéens qui viendront s'inscrire dans nos licences en vue de favoriser leur réussite.

Voilà pour les informations générales que nous voulions vous communiquer. Nous pouvons maintenant poursuivre l'ordre du jour».

I. [Approbation du compte rendu de la réunion commune des CEVU du 15 octobre 2007](#)

Elle est reportée à une réunion ultérieure, certains élus n'ayant pas reçu le procès-verbal.

II. [Présentation de l'architecture de l'offre de formation 2009-2012](#)

Chaque université a adopté l'offre de formation relevant actuellement de sa responsabilité :

- ◆ URS : adoption sans difficulté le 29 janvier 2008 par le CEVU. Le CA se prononcera le 5 février.
- ◆ UMB : adoption sans problème par le CEVU les 17 décembre 2007 et 21 janvier 2008 et par les CA des 17 décembre 2007 et 1^{er} février 2008. Quelques ajustements sont en cours.
- ◆ ULP : adoption en janvier 2008. Est encore à l'étude le maintien d'un ou plusieurs DEUST toujours habilités. Pas de modification en licence. Les licences professionnelles font l'objet de quelques ajustements. Certains masters font actuellement l'objet d'échanges au sein de l'ULP et entre l'ULP et l'UMB en vue d'une meilleure lisibilité des formations. Une évaluation interne est en cours.

Les points suivants font l'objet d'un échange :

- ◆ Géographie : la licence devrait finalement relever du seul domaine SHS. Des arbitrages se poursuivent pour ce qui concerne le master.
- ◆ Domaine STAPS : il est autorisé en licence.
- ◆ Domaine Sciences politiques et sociales (SPS) : l'IEP de Toulouse aurait obtenu ce libellé de domaine. Un argumentaire est nécessaire ; si la réponse des experts était négative, le choix se porterait sur les domaines DEG et/ou SHS.

- ◆ Sciences historiques : cette mention non répertoriée pourrait, en licence, se scinder en Histoire d'une part, Histoire de l'art et Archéologie d'autre part.
- ◆ Association de plusieurs mentions existantes : les conseillers de la DGES n'y font pas réellement obstacle, mais restent réservés quant à la réponse des experts.

1^{ère} année de licence : les représentants de l'Université de Strasbourg ont opposé un net refus à la demande des conseillers du MESR de créer un unique L1 par domaine, une «terminale supérieure» en quelque sorte. Il conviendra cependant de s'expliquer et de souligner fortement tout ce qui est commun aux différentes licences.

En ce qui concerne les étudiants en situation d'échec, le principe de l'«année zéro» pourrait être envisagé à titre de site expérimental : inscription au 2^{ème} semestre des primo-entrants en échec dans un DU en vue, l'année suivante,

- ◆ soit de leur réorientation en DEUST, DUT ou BTS
- ◆ soit de leur réinscription en L1,

Avec des chances renforcées de réussite, la 1^{ère} inscription en L1 ne leur étant pas décomptée.

Masters à faible effectif : aucun chiffre de référence n'a été avancé. Quoi qu'il arrive, notre dotation financière sera globale et doit nous inciter à de judicieuses fusions, ce qui n'exclut pas que soient soumises au Ministère, puis soutenues certaines formations que nous souhaitons conserver, lorsqu'elles sont adossées à une recherche reconnue et que le nombre des thèses, les emplois d'enseignants-chercheurs correspondants et la référence à une section du CNU sont avérés.

L'approbation de l'architecture générale de l'offre de formation dans la version présentée, datée du 31 janvier 2008 et issue des propositions remontées et en cours d'expertise, est soumise aux votes :

Votes	UMB	URS	ULP
Abstention	0	0	0
Contre	0	0	0
Pour	22	12	27

Une approbation est donc donnée à l'unanimité.

III. Principes généraux de contrôle des connaissances

Des règles précises étant prématurées avant la réunion des conseils le 26 février 2008 et en raison d'un état d'avancement insuffisant des réflexions, il est seulement demandé aux conseillers de se prononcer sur l'absence d'organisation de secondes sessions d'examens au mois de septembre, outre un rappel aux principes généraux tirés des textes nationaux. Un échange a lieu sur divers points.

1. En Licence : le rappel de l'absence de notes éliminatoires et du principe même d'une seconde session en licence est demandé. Une clarification est également demandée en ce qui concerne les UE. Les modifications suivantes du texte concernant la licence sont en conséquence proposées :
 - ◆ Unités d'enseignement: un alinéa est ajouté in fine, aux termes duquel «Il ne peut pas être prévu de note éliminatoire dans un règlement d'examens».

- ◆ Examens : ajouter un second alinéa : «Une seconde session doit être organisée». Les dispositions relatives à la licence sont adoptées à l'unanimité par chacun des trois CEVU.

2. En Master : une modification relative aux UE est également introduite dans la présentation formelle afin de regrouper les deux premiers alinéas de la manière suivante, sans changement de fond :

«Les UE sont composées d'éléments pédagogiques (matières). Les crédits européens (ECTS) sont affectés aux unités d'enseignement».

Les dispositions relatives au Master sont également adoptées à l'unanimité par chacun des trois CEVU.

3. Disposition commune : une retouche rédactionnelle tendant à améliorer le texte est proposée : «La seconde session n'a pas lieu en septembre».

Le vote donne les résultats suivants :

Votes	UMB	URS	ULP
Abstention	3	1	0
Contre	2	0	3
Pour	16	12	19

Une prochaine réunion commune aux trois CEVU poursuivra les travaux. En l'absence de points divers, Madame Frédérique GRANET lève la séance à 16h30.

Le Vice-Président
CEVU de l'ULP
Emmanuel CAILLAUD

Le Vice-Président
CEVU de l'UMB
Jacqueline IGERSCHEIM

Le Vice-Président
CEVU de l'URS
Frédérique GRANET